

Les critères liés aux travaux ci-dessous doivent être précisés sur votre devis :

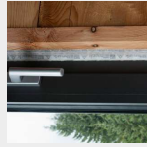
ISOLATION



- Marque et référence de l'isolant
- Surface totale isolée
- Valeur de la résistance thermique posée (sans compter l'existant)
- Normes correspondantes
- N°ACERMI du matériau

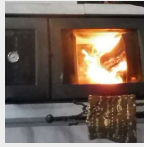
Distinction isolation intérieur et extérieur

OUVRANTS



- Valeurs Ud pour les portes, valeurs Uw et Sw pour les fenêtres
- S'il s'agit d'un remplacement de simple vitrage, le préciser

POELE OU INSERT



- Puissance
- Rendement
- Taux d'émission de particules fines
- Taux d'émission de monoxyde de carbone
- Indice de performance environnementale

SYSTEME DE CHAUFFAGE



- Puissance
- Efficacité énergétique saisonnière (Eta) ou rendement saisonnier
- Norme NF de l'appareil

CHAUFFE-EAU SOLAIRE



- Surface des capteurs solaires
- Certification CSTBat ou équivalent
- Efficacité énergétique saisonnière

POINTS DE VIGILANCE

1

Mention RGE : seuls les travaux réalisés par un artisan Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) peuvent bénéficier des aides financières, sauf pour la TVA à 5,5 %. Il est de votre responsabilité de vérifier que cet artisan est qualifié RGE à la date de réalisation des travaux et pour les travaux spécifiquement entrepris. Pour vérifier la validité de leur certificat et le domaine de travaux pour lesquels votre artisan est certifié, consultez : <http://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel>. En cas de sous-traitance, le devis doit mentionner le N° de certification RGE de l'entreprise qui réalise les travaux.

2

Description précise et chiffrée des travaux : Afin de différencier ce qui est éligible ou non aux aides financières, chaque élément d'équipement et de main d'œuvre doit apparaître séparément. Par exemple, un nouveau radiateur ne sera pas éligible mais une sonde extérieure pour la régulation du chauffage oui.

3

TVA à taux réduit : les travaux d'amélioration de la performance énergétique bénéficient d'une TVA à 5,5 %. Elle s'étend également aux travaux induits, c'est-à-dire les travaux indissociablement liés aux premiers (par exemple l'enlèvement de l'ancienne chaudière ou le parement de finition après travaux d'isolation). Il est donc impératif de séparer les coûts pour différencier les postes de travaux facturés à 5,5 %, 10 % et 20 %.

4

Normes et critères techniques de performances : seules les installations vérifiant des normes et/ou critères techniques minimums peuvent bénéficier des aides financières. Ces critères sont les mêmes pour la grande majorité des aides.

Bien établir votre devis

Une étape indispensable pour permettre à vos clients de bénéficier des aides financières

Pour un artisan, se lancer dans un chantier de rénovation énergétique peut s'avérer complexe administrativement parlant. De ce fait, la CAPEB accompagne ses artisans sur ce marché en leur proposant cette brochure explicative sur les devis et leurs mentions obligatoires pour les travaux de rénovation énergétique.

Pour les particuliers, le devis et la facture ne sont pas à négliger car ils leur permettent de bénéficier d'aides financières. Les aides existantes disponibles (MaPrimeRénov', EcoPtz, CEE, programme Habiter Mieux de l'ANAH) sont d'autant plus importantes pour une rénovation ambitieuse. Ces aides sont même souvent à l'origine des travaux.

Afin de pouvoir leur garantir l'accès à ces aides, les entreprises intervenantes doivent fournir des informations rigoureuses, dans un souci de clarté et de respect des contraintes réglementaires.

Ce « devis type » vous accompagne dans la rédaction des vôtres en vous indiquant les informations essentielles à mentionner.



Document rédigé avec l'Espace Info Energie de l'Isère, structure financée par les pouvoirs publics pour renseigner sur les travaux d'économies d'énergie et les aides financières.

Pour plus d'information, contactez l'Espace Info Energie de l'Isère : www.infoenergie38.org - 04 76 14 00 10

Action financée par :



CAPEB Isère - 3 cours Jean Jaurès 38130 Echirolles - 28 avenue Henri Barbusse 38300 Bourgoin Jallieu
04 74 16 18 38 - capeb38@capeb-isere.fr - www.capeb-isere.fr

EXEMPLE DE DEVIS

EXEMPLE DE CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. VALIDITE DE L'OFFRE

La présente proposition gratuite (ou payant à préciser) est valable dans un délai de 2 mois à partir de la date d'établissement du présent devis.

Au-delà, Nom de la société se réserve la faculté, soit de maintenir son offre initiale, soit de présenter une nouvelle proposition.

II. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Nom de la société se réserve expressément la propriété des marchandises livrées et désignées ci-après jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

L'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques.

III. DELAI D'INTERVENTION

Nom de la société s'engage à effectuer les travaux dans un délai de à compter de la date de signature du bon de commande (sous réserve délai de livraison du fournisseur).

IV. REDUCTION DE PRIX

Pas d'escompte pour tout paiement anticipé.

V. RECEPTION DES TRAVAUX

Dès l'achèvement des travaux, Nom de la société proposera au client de signer un procès verbal de réception des travaux, document obligatoire pour valider le point de départ de la période de garantie de parfait achèvement, de la garantie de bon fonctionnement et de la garantie décennale.

VI. CONDITIONS DE REGLEMENT

Sauf convention différente figurant au devis, le règlement des travaux sera effectué de la façon suivante :

- Acompte de 30 % à la commande
- Facturation à l'avancement des travaux à préciser
- le solde étant réglé après exécution, à la présentation de la facture

Le règlement pourra être effectué par chèque, virement, ou carte bancaire à préciser.

VII. PENALITES DE RETARD

Tout retard de paiement sera sanctionné par l'application de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal.

VIII. VENTE A DOMICILE

Lorsque le contrat est signé au domicile du client, il se trouve soumis notamment aux dispositions des articles L. 221-18 à L. 221-28 du Code de la consommation, laissant un délai de rétractation de 14 jours au client.

Formulaire d'annulation de commande — Code de la Consommation L.221-18 à L.221-28. Compléter et signer le formulaire à expédier en LRAR au plus tard le 14ème jour à compter de la signature du devis (si cela tombe un samedi,

dimanche ou jour férié le 1er jour ouvrable suivant)

Je soussigné.....

Demeurant à.....

Déclare annuler la commande ci-après (indiquer référence devis) :

IX. RGPD

« Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise ... (C'est-à-dire l'entreprise adhérente) et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou e-mail mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

X. MEDIATION DE LA CONSOMMATION

« Le client pour résoudre amiablement tout litige survenu lors de l'exécution des travaux, a la possibilité d'utiliser un mode de règlement amiable comme la médiation. La société..... (indiquer la dénomination sociale) vous transmettra le nom et les coordonnées de son médiateur à première demande. »

XI. ASSURANCE

Les activités de la société sont couvertes par l'assurance..... agence de située..... n° de téléphone.....

Les activités sont couvertes pour la zone..... (voir ce qui est prévu dans votre contrat d'assurance, c'est la zone géographique du contrat).

Les conditions générales de vente doit être rédigées dans une police de caractères > 8 mm.

1. DATE DE LA VISITE PRÉALABLE

à l'établissement du devis

LOGO entreprise

1. SIGNES DE QUALITÉ RGE

N° de certification et nom de l'organisme qualifiant

2. DESCRIPTION PRÉCISE

et chiffrée des différences catégories de travaux en distinguant matériel et main d'œuvre

3. SI DIFFÉRENTS TAUX DE TVA :

précision du taux à chaque ligne

DEVIS N° 123-456

13/02/2020

RGE

n°12345

Nom de l'entreprise

Adresse

38123 COMMUNE

Tel - 07 12 34 56

Courriel - contact@entreprise.fr

Adresse du chantier (si différente de celle du client)

12 rue de la Mairie

38456 COMMUNE

Tel - 04 76 12 34 56

Réf client - ABC 12345

3. SI DIFFÉRENTS TAUX DE TVA :

précision du taux à chaque ligne

DEVIS N° 123-456 :

Travaux réalisables sur 2 semaines, à partir du 27/02/2020 (délais et durée approximatives)

Isolation des combles, menuiseries, porte à grandis et chauffage au sol

Travaux réalisables sur 2 semaines, à partir du 27/02/2020 (délais et durée approximatives)

N°	Désignation	Q...	Prix Unitaire HT	Montant HT	T A.
1	Fenêtres Bois-Aluminium, <u>Marque et référence du produit</u> , PVC, 100x1404 argon avec nœudage, tassement <u>AV</u> : 1415 V2, <u>UV</u> : 130/m², <u>Sw</u> : 0,4, en renforcement de simple vitrage	4	625,10	2 500,40	(1)
2	Portail zone comprenant : dépose et évacuation des anciennes menuiseries, pose et réglages (dont gestion de l'étanchéité à l'air par combi-chape)	1	754,26	754,26	(1)
3	Fourniture et pose d'une porte intérieure bois, 830 x 2040 mm	1	299,00	299,00	(2)
4	Couche de cellulose soufflée dans les combles perdus, 65 m³, <u>Marque et référence du produit</u> , <u>AV</u> : 1415 V2, <u>UV</u> : 130/m², <u>Sw</u> : 0,4, en renforcement de simple vitrage	66	33,00	2 178,00	(1)
5	Porte à grandis, <u>Marque et référence du produit</u> , 800x1400, <u>AV</u> : 1415 V2, <u>UV</u> : 130/m², <u>Sw</u> : 0,4, en renforcement de simple vitrage	1	3 096,00	3 096,00	(1)
6	Conduit de raccordement et tubage du boisseau existant	1	1 125,00	1 125,00	(1)
7	Pose du poteau et conduit	1	473,97	473,97	(1)
8	Kit chauffage au sol individuel, <u>Marque et référence du produit</u> , comprenant un ballon de 300 litres et 4,4m² de capteurs, certifié <u>CE</u> , efficacité énergétique de 78% pour soutirage	1	4 170,50	4 170,50	(1)
9	Pose du chauffage au sol sous-traité à « entreprise 2 », RGE	1	1 150,00	1 150,00	(2)

Montant total HT

15 782,13 €

Montant de la TVA (1) à 5,5 %

850,20 €

Montant de la TVA (2) à 10 %

29,90 €

Montant total TTC

16 637,29 €

16 637,29 €

Bon jour accord, le et approuvé :

Chers valeurs 2 mois.

Conditions de règlement : 30 % à la commande, solde après exécution, à la réception de la facture.

Déla de rétractation de 14 jours.

Somme globale à payer HT et TTC

+ PRÉCISION DES TAUX DE TVA

Nom de l'entreprise, raison sociale, forme juridique, montant du capital social
Adresse de l'entreprise
N° d'identification (SIREN, SIRET ou COG) - N° de TVA - N° de carte professionnelle - N° de carte d'identité - N° de carte de paiement - N° de carte de crédit

4. NORMES ET CRITERES TECHNIQUES DE PERFORMANCE :

surlignés en jaune dans la texte ci-dessus

Notes explicatives

1. 2. 3. et 4. à la page suivante